

**Rapport de la Commission de
vérification de l'évaluation
des programmes**

**Deuxième cycle de
vérification de l'évaluation
périodique des programmes
(2001-2008)**

Avril 2008



CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Numéro de publication : 2008.01
Dépôt légal – 2^e trimestre 2008
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-89574-053-7

© Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2008

SOMMAIRE

Les travaux réalisés par la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) ont eu comme bénéfice indéniable de contribuer à l'essor d'une véritable culture de l'évaluation dans le réseau universitaire québécois. Suivant l'adoption, en 1991, de la **Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants**, le premier cycle de vérification de la Commission (1991-1999) aura eu pour principal effet d'amener les établissements à se doter de politiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes conformes à la **Politique** de la CREPUQ. Au cours du deuxième cycle de vérification (2001-2008), la Commission a pu ainsi constater que c'était généralement le cas. Ses interventions ont alors davantage porté soit sur des aspects plus spécifiques de ces politiques qui méritaient d'être modifiés ou précisés, soit sur des dimensions de leur mise en application nécessitant des améliorations. Au total, après une quinzaine d'années d'interventions de vérification, on peut considérer que la Commission a livré ce qu'on attendait d'elle : garantir que les établissements universitaires du Québec soient dotés de mécanismes d'évaluation de leurs programmes qui répondent aux exigences de qualité et d'imputabilité auxquels les universités conviennent de se soumettre.

Devant pareil constat, on pourrait croire qu'il faudrait, à l'évidence, que la CVEP poursuive ses travaux sur le même modèle et que s'amorce incessamment un troisième cycle de vérification. Plusieurs éléments laissent toutefois penser que ce n'est pas la voie à suivre, notamment :

- le fait que les établissements sont désormais dotés de dispositifs efficaces en matière d'évaluation périodique et que la répétition du même type de vérification confinerait à une forme de bureaucratie;
- le fait que le mandat de vérification, tout utile qu'il fût, s'il assure la présence de processus d'évaluation appropriés, ne garantit pas nécessairement leur effet positif sur la qualité et la pertinence des programmes;
- le fait, conséquemment, qu'après deux cycles de vérification, on ne peut affirmer que la qualité et la pertinence des programmes universitaires offerts au Québec se sont effectivement maintenues ou améliorées;
- le fait que les tendances actuelles, en matière d'évaluation et d'assurance de la qualité, visent à mesurer l'efficacité des programmes de formation (les extrants) et non seulement les processus comme le prescrit la **Politique** de la CREPUQ.

Devant ces constats et à la lumière de l'expérience accumulée depuis 1991, la Commission croit que la CREPUQ devrait revoir les outils et les dispositifs mis en place, il y a déjà près de vingt ans, aux fins de la vérification de l'évaluation périodique des programmes. La Commission est convaincue, cependant, qu'il s'agit là d'une question complexe et que les voies à définir ne sont pas nécessairement évidentes. Elle recommande donc à la CREPUQ de poursuivre la vérification selon une approche plus ciblée et de mandater un groupe de travail pour lui proposer de nouvelles avenues capables de relancer la vérification de l'évaluation des programmes de manière efficace et productive.

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	7
1. LA POLITIQUE DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES DU QUÉBEC RELATIVE À L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES EXISTANTS.....	9
1.1 LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE.....	9
1.2 LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES	9
1.2.1 Mandat et composition	9
1.2.2 Procédure de vérification.....	10
2. LE DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS DU DEUXIÈME CYCLE DE VÉRIFICATION	11
2.1 LES ACTIVITÉS QUI ONT PRÉCÉDÉ ET ENCADRÉ LE DEUXIÈME CYCLE DE VÉRIFICATION	11
2.2 LA VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE LORS DU DEUXIÈME CYCLE DE VÉRIFICATION ..	11
3. LES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES ET LEUR MISE EN APPLICATION.....	13
3.1 LES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES	13
3.1.1 Comparaison entre le premier et le deuxième cycle de vérification	13
3.1.2 Recommandations du deuxième cycle de vérification.....	14
3.2 LA MISE EN APPLICATION DES POLITIQUES	15
3.2.1 Rappel du bilan du premier cycle	15
3.2.2 Recommandations du deuxième cycle de vérification.....	16
3.2.3 Zones fragiles.....	16
4. LE POINT DE VUE DE LA COMMISSION QUANT À UN TROISIÈME CYCLE DE VÉRIFICATION	19
4.1 LES MÉRITES ET LES LIMITES DE LA VÉRIFICATION	19
4.2 COMMENT ABORDER LE TROISIÈME CYCLE DE VÉRIFICATION ?.....	23
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	25
Annexe A Membres de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP)	27
Annexe B Visites effectuées, dossiers d'évaluation périodique examinés par établissement et publication des rapports au cours du deuxième cycle de vérification (2001-2008)	31
Annexe C Dossiers examinés par domaine et par cycle d'études	35

INTRODUCTION

La Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) est parvenue au terme d'un deuxième cycle de vérification des politiques et des processus d'évaluation périodique des programmes d'études dans dix-sept établissements universitaires du Québec¹. Commencé en 2001, le deuxième cycle aura duré sept ans; rappelons que le premier cycle s'était déroulé entre 1991 et 1999.

Le présent rapport² s'adresse d'abord au Comité des affaires académiques et au Conseil d'administration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ); à certains égards, il s'adresse aussi à l'ensemble de la population du Québec envers laquelle les universités sont redevables. Le rapport comporte trois objectifs : rendre compte des activités de la Commission; en lien avec les principaux constats du premier cycle, dresser un bilan du deuxième cycle de vérification; et formuler des réflexions et des commentaires sur ce que pourraient être les visées d'un troisième cycle.

Aux yeux de la Commission, tant à la lumière de son expérience propre qu'au regard des tendances internationales de l'évaluation en milieu universitaire, les objectifs et les modalités d'un troisième cycle de vérification ne sauraient reprendre exactement ce qui s'est fait jusqu'ici. Le rapport fera voir les limites de l'approche utilisée depuis près de vingt ans et indiquera des voies qui pourraient être empruntées pour tenir compte des meilleures pratiques contemporaines.

1 Tous les établissements universitaires québécois, à l'exception de l'École Polytechnique de Montréal, et incluant la Télé-université compte tenu, dans ce dernier cas, d'une planification antérieure à son changement de statut.

2 Ce rapport a été préparé par les membres actuels de la Commission : monsieur John F. Harrod, monsieur Vincent Lemieux, président, madame Louise Milot, monsieur André Normandeau et madame Gisèle Painchaud.

1. LA POLITIQUE DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES DU QUÉBEC RELATIVE À L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES EXISTANTS

1.1 Les principaux éléments de la Politique

Bien avant la création de la CVEP, les établissements universitaires québécois avaient développé des mécanismes d'évaluation de leurs programmes d'études. Force était de constater toutefois que les processus différaient sensiblement d'un établissement à l'autre, mais surtout que l'expérience et la maturité acquises en matière d'évaluation périodique pouvaient varier considérablement. Face à ce constat, les chefs d'établissements ont convenu, au début des années 1990, d'une procédure de vérification externe commune de leurs politiques et de leurs pratiques institutionnelles d'évaluation des programmes.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration de la CREPUQ a adopté, en 1991, la **Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants**. Depuis, et dans le respect des responsabilités propres à chaque établissement, la **Politique** sert de cadre de référence à l'élaboration et au développement des politiques institutionnelles en la matière. Elle vise à ce que chaque établissement se dote d'une politique d'évaluation satisfaisant à des normes réputées conformes aux exigences de qualité et de pertinence que le Québec rattache à la formation universitaire, et que ces politiques soient appliquées en continu à l'intérieur d'un cycle n'excédant pas dix ans.

Il est prévu, dans la **Politique**, qu'une évaluation périodique comporte les cinq éléments suivants : l'autoévaluation, l'avis d'experts externes, le rapport final par un Comité institutionnel, le suivi et la diffusion des résultats. Également, l'évaluation doit porter au minimum sur les neuf critères mentionnés dans la **Politique**.

1.2 La Commission de vérification de l'évaluation des programmes

1.2.1 Mandat et composition

Rappelons que le mandat de la Commission n'en est pas un d'évaluation, mais bien de vérification. Vérification, d'une part, de la conformité de la politique de chaque établissement à la **Politique** de la CREPUQ et, vérification, d'autre part, pour chaque établissement, de la conformité de ses pratiques d'évaluation des programmes avec sa politique institutionnelle.

Dans l'exercice de son mandat, la Commission jouit d'une autonomie pleine et entière. Ses recommandations s'adressent directement aux établissements concernés et ne sont assujetties à l'approbation d'aucune instance de la CREPUQ. Jusqu'à présent, la Commission s'est acquittée de son mandat sur un cycle d'environ sept ans : elle établit le calendrier de ses travaux en concertation avec les établissements.

La Commission est composée de cinq membres nommés par le Conseil d'administration de la CREPUQ pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Les membres de la Commission doivent avoir une bonne connaissance du milieu universitaire et pouvoir, du point de vue des établissements, effectuer leur travail sans apparence de conflit d'intérêts.

L'Annexe A comporte la liste et la présentation des membres de la Commission qui sont intervenus au cours du deuxième cycle.

1.2.2 Procédure de vérification

La procédure se déroule de la manière suivante :

- 1) constitution du dossier de vérification;
- 2) analyse de la documentation et, le cas échéant, demande de complément d'information;
- 3) visite à l'établissement;
- 4) rédaction du rapport;
- 5) transmission à l'établissement d'un projet de rapport, pour commentaires;
- 6) transmission du rapport final;
- 7) diffusion du rapport auprès des instances concernées et dépôt sur le site de la CREPUQ;
- 8) un an après la publication du rapport, vérification des suites données aux recommandations.

2. LE DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS DU DEUXIÈME CYCLE DE VÉRIFICATION

2.1 Les activités qui ont précédé et encadré le deuxième cycle de vérification

À la fin du premier cycle de vérification, la Commission a fait un bilan qu'on retrouve dans deux documents : le *Rapport d'activités 1991-1999*, adressé au président de la CREPUQ en mai 1999, et les *Réflexions sur l'évaluation périodique*, un document de travail préparé à l'intention du Comité des affaires académiques de la CREPUQ et déposé en juin 1999.

Le 19 novembre 1999 se tenait un Forum sur la Politique d'évaluation périodique des programmes, organisé sous l'égide du Comité des affaires académiques. Le Forum avait pour but d'examiner s'il y avait lieu de réviser la **Politique** et de dégager des orientations pouvant guider la Commission au cours du deuxième cycle de vérification. Il visait aussi à situer les enjeux de l'évaluation périodique des programmes dans les universités et à favoriser des échanges sur les diverses pratiques institutionnelles afin d'identifier certaines pistes de solutions aux problèmes identifiés.

Quelque 75 personnes, principalement en provenance du milieu universitaire, ont participé à cette rencontre. On comptait parmi eux des membres anciens ou nouveaux de la Commission. Les Actes du Forum ont été publiés en avril 2000³.

Les deux documents de 1999, les Actes du Forum ainsi que les modifications apportées en 2000 à la **Politique** de la CREPUQ ont inspiré la Commission dans la préparation du deuxième cycle de vérification. Le *Document d'accompagnement* et la *Procédure de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes*, diffusés en Annexe de la **Politique**, ont également été mis à jour afin de refléter, à la suite des échanges avec les établissements, l'évolution des politiques et des pratiques d'évaluation.

Au cours de l'été et de l'automne 2003, la Commission a travaillé à la préparation d'un Guide qui a été publié par la CREPUQ, en mai 2004, sous le titre de *Guide d'application de la Politique de la CREPUQ relative à l'évaluation périodique des programmes existants*⁴. Celui-ci remplace le *Document d'accompagnement* et s'adresse à toute personne responsable, dans la pratique, de la bonne marche du processus d'évaluation. L'utilisation du Guide par les responsables des évaluations périodiques au sein des établissements, à partir de 2004, a certainement contribué à l'amélioration des pratiques d'évaluation.

2.2 La vérification de l'évaluation périodique lors du deuxième cycle de vérification

De façon générale, la Commission a constaté qu'à la différence de la situation existant lors du premier cycle de vérification, tous les établissements visités sauf un avaient adopté, au moment de la visite, une approche d'évaluation par programme. Depuis, tous les établissements ont adopté cette approche. La liste des établissements universitaires visités, les dossiers d'évaluation périodique

3 *Forum sur la politique d'évaluation périodique des programmes organisé sous l'égide du Comité des affaires académiques le vendredi 19 novembre 1999 à l'Université du Québec à Montréal, Actes*, Montréal, CREPUQ, 2000, disponible sur le site de la CREPUQ à www.crepuq.qc.ca/spip.php?article413&lang=fr

4 Disponible sur le site Web de la CREPUQ à www.crepuq.qc.ca/spip.php?article572&lang=fr

examinés, la date des visites de la Commission et de la publication de ses rapports se retrouvent à l'Annexe B⁵.

Sur les 57 dossiers examinés par la Commission, 28 concernaient des programmes de premier cycle (dont deux certificats), alors que 29 touchaient des programmes des cycles supérieurs. S'agissant des domaines d'études, regroupés en quatre secteurs, le domaine des sciences naturelles et du génie (21 dossiers) et celui des sciences humaines et sociales (29 dossiers) viennent en tête, suivis par les domaines des sciences de la santé (4 dossiers) et des arts et lettres (3 dossiers) (voir Annexe C).

Dans les dossiers où l'évaluation périodique faisait suite à une évaluation pour fin d'agrément (génie, travail social ou MBA, par exemple), la Commission a constaté que la distinction entre les deux types d'évaluation avait été faite, et dans certains cas avec une netteté remarquable. Cependant, les pratiques varient d'un établissement à l'autre en ce qui concerne l'ajout d'une expertise externe spécifique à l'évaluation périodique quand vient le moment de cette évaluation.

À quelques exceptions près, la Commission n'a examiné au cours de ses vérifications que des programmes unidisciplinaires. De même, elle n'a pas eu l'occasion de vérifier l'évaluation de programmes faisant appel à des partenariats, qu'ils soient offerts conjointement, par association ou par extension, au Québec ou à l'étranger; aucun dossier de ce type n'a été soumis. Les modalités d'organisation de ces deux types de programmes sont sans doute plus complexes et leur évaluation périodique présente peut-être des difficultés particulières pour les établissements. Néanmoins, on peut regretter que malgré l'importance du développement de tels programmes au cours des dernières années, les établissements semblent tarder à trouver la manière d'en faire l'évaluation.

5 Les rapports de la CVEP sont disponibles sur le site Web de la CREPUQ à : <http://www.crepug.qc.ca/spip.php?rubrique190&lang=fr>

3. LES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES ET LEUR MISE EN APPLICATION

Cette section du Rapport aborde la vérification comme telle des politiques d'évaluation périodique des établissements et de leur mise en application au cours du deuxième cycle. On distinguera, autant que faire se peut, « politique » et « mise en application » sachant que, dans les faits, certaines recommandations formulées par la Commission touchaient autant l'une que l'autre.

Méthode

La Commission a abordé l'étude des politiques institutionnelles de la même manière qu'elle l'avait fait lors du premier cycle. Ainsi, les documents fournis par les établissements (politiques et guides) ont été examinés et on a pu observer les changements survenus depuis la dernière vérification. Puis, lors de la visite des établissements et des échanges avec les directions, la Commission a pu vérifier et valider sa compréhension des documents.

Pour la vérification de la mise en application des politiques, la Commission a fait l'étude de deux ou de trois dossiers d'évaluation périodique de programme dans chaque université et a vérifié si l'évaluation s'était déroulée conformément à la politique de l'établissement. Lors de la visite, elle a tenu des échanges avec les personnes chargées de l'application des politiques. Elle a aussi rencontré les personnes responsables de l'évaluation des programmes soumis.

Au fil de ses travaux, la Commission a pu observer que les visites des établissements ont été réellement productives, mettant en évidence des dimensions que la seule lecture de documents n'aurait pas permis de percevoir; les échanges avec les différents intervenants, dans chaque établissement, ont une véritable utilité quand vient le temps de bien saisir les façons de faire propres à chacun.

3.1 Les politiques institutionnelles

3.1.1 Comparaison entre le premier et le deuxième cycle de vérification

Lors du premier cycle, plusieurs lacunes importantes avaient été observées dans les politiques de différents établissements. La Commission avait formulé plusieurs recommandations sur les éléments suivants de la **Politique**:

- l'autoévaluation, notamment l'analyse des ressources professorales et l'évaluation de la pertinence des programmes;
- l'intervention des experts externes;
- l'évaluation par les pairs (comités institutionnels);
- la diffusion des résultats des évaluations.

Les travaux du deuxième cycle de vérification ont permis à la Commission de constater qu'une véritable culture de l'évaluation des programmes s'est installée dans le réseau universitaire québécois. Différents faits viennent étayer ce constat :

- toutes les politiques institutionnelles sont maintenant généralement conformes à la **Politique** de la CREPUQ et dans la grande majorité des cas, ces politiques sont accompagnées d'un guide d'application (ou l'équivalent) à l'intention des personnes qui procèdent aux évaluations;

- toutes les universités ont maintenant retenu l'approche d'évaluation périodique par programme;
- la plupart des établissements ont maintenant intégré dans leur politique des balises sur la façon d'utiliser les processus d'agrément aux fins de l'évaluation périodique sans pour autant faire double emploi;
- la plupart des établissements se sont dotés d'un minimum de structure d'appui au processus d'évaluation et y consacrent des ressources professionnelles spécialisées;
- les zones à améliorer, en ce qui a trait aux politiques et aux guides institutionnels, sont beaucoup plus restreintes que ce qu'on observait lors du premier cycle, de sorte que les recommandations de la Commission, s'avèrent cette fois plus pointues et plus spécifiques.

Tout comme lors du premier cycle, la Commission a observé une saine diversité dans les politiques des universités selon la taille, la nature ou les traditions des établissements : il faut se réjouir de cette diversité qui ne peut qu'être source d'enrichissement mutuel.

Puisqu'un réel progrès a été constaté dans l'ensemble du réseau depuis la fin du premier cycle de vérification, la manière de faire de la Commission, au cours du deuxième cycle, a été marquée par la communication et la collaboration. L'enjeu, en effet, était moins d'amener certains établissements à se conformer à la **Politique** de la CREPUQ que de travailler à l'amélioration de dispositifs d'évaluation déjà largement pertinents.

3.1.2 Recommandations du deuxième cycle de vérification

La Commission a pu constater, au cours du deuxième cycle, que les outils institutionnels dont se sont dotés les établissements (politiques et guides d'évaluation périodique) étaient de meilleure qualité que lors du premier cycle. Il reste que des lacunes ont été observées et que plusieurs recommandations formulées par la Commission ont porté sur des modifications à apporter aux politiques institutionnelles. Le tableau suivant fait ressortir les zones où les recommandations touchant les politiques elles-mêmes sont les plus nombreuses et où persistent des lacunes.

Principales recommandations du deuxième cycle de vérification quant aux politiques institutionnelles

Domaines des recommandations (politiques)	Nombre
Mises à jour mineures de la politique	8
Autoévaluation ▪ Composition du comité d'autoévaluation (présence d'étudiants ou de chargés de cours) et consultation de ces groupes lors de l'autoévaluation ▪ Soutien aux comités et présence d'un guide d'application ▪ Critères d'évaluation (adéquation des ressources humaines, objectifs du programme, stratégies d'enseignement, pertinence interuniversitaire)	7 3 4
Intervention des experts externes (désignation et visite)	4
Comité institutionnel (composition, mandat, indépendance, rôle)	10
Diffusion des résultats des évaluations (exigence d'une diffusion, modalités de diffusion)	8
Modalités de suivi	1

Commentaires :

Plusieurs établissements ont été invités à revoir leur politique institutionnelle afin de corriger ou d'harmoniser différents éléments mineurs.

Dans l'ensemble, l'étape d'autoévaluation est conçue de façon appropriée par les établissements. Et malgré le fait que quelques aspects, comme l'indique le tableau ci-dessus, doivent être mieux formulés, on peut considérer que cette partie essentielle du processus d'évaluation périodique est organisée par les universités avec soin.

L'intervention d'experts externes est maintenant bien intégrée dans les politiques institutionnelles. Des problèmes demeurent toutefois, dans certains établissements, quant à la clarté des modalités de désignation de ces experts ou encore quant aux modalités de leur visite.

L'étape d'évaluation par le comité institutionnel est aussi bien comprise même si on observe une bonne variété dans la façon d'incarner cette exigence. Des difficultés ont été signalées à certains établissements au sujet, par exemple, de la composition de leur comité institutionnel ou encore du mandat de ce comité lequel, s'il est trop large, ne facilite pas toujours le travail de synthèse qui incombe à ces comités.

Enfin, la diffusion des résultats des évaluations, étape essentielle au regard de l'imputabilité des établissements, reste encore à améliorer. Les politiques prévoient une telle diffusion, mais sont parfois trop laconiques quant à la manière d'y arriver. Des recommandations ont été adressées à certains établissements à ce sujet.

3.2 La mise en application des politiques

Rappelons que la vérification de la mise en application de la politique s'est faite à partir de la politique institutionnelle adoptée par l'établissement et non selon la **Politique** cadre de la CREPUQ. La mise en application met en lumière les défis que rencontrent les acteurs des établissements lors de la réalisation de l'évaluation périodique et les initiatives qu'ils prennent pour y faire face afin de respecter la politique institutionnelle qui en définit le cadre d'analyse. Tout se passe comme si chacune des évaluations de programme représentait autant d'occasions d'interpréter le script que constitue d'une certaine manière la politique institutionnelle puisque chacun des programmes comporte un contexte et des défis qui lui sont propres.

3.2.1 Rappel du bilan du premier cycle

Lors du premier cycle de vérification, l'effort avait consisté à pointer et à structurer les éléments que devait comprendre la première étape du processus d'évaluation périodique, l'autoévaluation, l'assise, en quelque sorte, des étapes subséquentes. C'est ainsi que la Commission avait été amenée à rappeler la participation nécessaire des professeurs et des étudiants et à proposer, pour ces derniers, des modes de consultation. Constatant par ailleurs que quelques critères d'évaluation des programmes jugés essentiels étaient quelque peu négligés (comme, par exemple, l'analyse critique des ressources professorales et les pertinences institutionnelle, interuniversitaire et sociale) la CVEP avait attiré l'attention

des établissements sur la nécessité de faire état de manière plus détaillée de la situation prévalant à cet égard pour chacun des programmes sous étude.

3.2.2 Recommandations du deuxième cycle de vérification

Les recommandations du deuxième cycle, telles qu'elles sont libellées dans le rapport adressé à chacun des établissements, se répartissent de la manière suivante :

Principales recommandations du deuxième cycle de vérification quant à la mise en application

Domaines des recommandations (mise en application)	Nombre
Autoévaluation	
▪ Consultation des acteurs, méthodes de consultation, données	8
▪ Critères : stratégies d'enseignement et adéquation des ressources humaines	4
▪ Critère institutionnel	2
▪ Évaluation des programmes d'études de cycles supérieurs	1
Intervention des experts externes (sélection, visite, avis)	5
Comité institutionnel : mandat (indépendance et rôle)	2
Diffusion des résultats des évaluations : modalités	2

Commentaires:

Les principaux aspects de l'autoévaluation qui ont donné lieu à des recommandations visent l'exigence de consulter tous les acteurs du programme (notamment les étudiants) et les modalités de cette consultation ainsi que le respect, dans l'analyse du programme, de tous les critères d'évaluation mentionnés dans la politique.

En ce qui a trait à l'évaluation externe, les recommandations touchent des éléments spécifiques comme la sélection des experts, le cheminement interne de leur avis et le caractère obligatoire de leur visite à l'établissement.

Des recommandations ont aussi été faites au sujet du comité institutionnel, particulièrement en ce qui a trait à l'indépendance des membres au regard du travail de synthèse qui leur incombe.

Enfin, on a invité certains établissements à mieux articuler, au-delà de ce qui est précisé dans la politique, les modalités de diffusion des résultats des évaluations.

3.2.3 Zones fragiles

Sur le plan de la mise en application, deux zones d'intervention paraissent encore fragiles, à savoir la consultation, au moment de l'autoévaluation, des étudiants et d'autres acteurs pertinents, et la prise en compte de tous les critères d'évaluation du programme figurant à la politique institutionnelle.

Groupes consultés

Le comité d'autoévaluation doit comprendre un ou des étudiants, des professeurs, et, le cas échéant, d'autres personnes représentant des groupes reliés au programme. Les chargés de cours et les diplômés appartiennent à cette dernière catégorie et la Commission a rappelé à quelques reprises la nécessité d'une représentation des chargés de cours et l'utilité, soit d'une représentation des diplômés au comité d'autoévaluation, soit d'une consultation de groupes représentatifs de ceux-ci.

La Commission a pu observer par ailleurs que si la représentation des étudiants est presque toujours assurée au sein du comité d'autoévaluation, le rôle qu'ils sont appelés à y jouer n'est pas toujours bien compris de part et d'autre: membre à part entière, membre à titre individuel ou porte-parole des étudiants.

La plupart des établissements ont recours à une consultation élargie des étudiants inscrits au programme, laquelle se présente sous différentes modalités. Dans certains établissements, la méthode privilégiée de collecte de données est le questionnaire; dans d'autres, ce sont de petits nombres d'étudiants réunis en groupes de discussion, les témoignages de quelques étudiants qui se sont adressés à des professeurs, ou encore une combinaison de ces modes de consultation. Il semble que la perception des étudiants concernant leur apport au processus ne soit pas toujours claire.

C'est à la suite des témoignages entendus lors des visites des établissements et de l'analyse qu'elle a faite des dossiers de programme qui lui ont été soumis que la Commission juge utile d'attirer l'attention sur cette situation. En raison de l'enjeu que représentent la qualité et la pertinence des programmes d'études pour les étudiants autant que pour l'établissement et de la grande diversité dans les pratiques observées à cet égard, il importe de faire en sorte que le point de vue des étudiants soit entendu et pris en compte de manière structurée et représentative. Il en est de même des autres catégories de personnes pouvant contribuer à la réflexion sur le programme dont les diplômés et les chargés de cours si la contribution au programme de ces derniers est significative.

Analyse des programmes par les comités d'autoévaluation

Comme cela avait été le cas au premier cycle, bon nombre de recommandations ont porté à nouveau sur le fait que certains critères soient absents du rapport d'autoévaluation, ou insuffisamment pris en compte. Ainsi, la question de l'adéquation des ressources humaines, professeurs et chargés de cours, au regard de la formation visée est ressortie à nouveau en mode mineur comme méritant davantage d'attention, de même que l'évaluation des stratégies d'enseignement qui ne sont pas ou peu prises en compte. En revanche, les pertinences institutionnelle et interuniversitaire des programmes ont été, à l'évidence, plus adéquatement abordées.

La rédaction du rapport d'autoévaluation suppose la disponibilité de données institutionnelles de divers types afin que l'analyse du programme puisse se réaliser à l'aide des critères d'évaluation que comporte la politique de l'établissement. Or, dans certaines universités, peu importe leur taille, l'accès aux données a pu s'avérer difficile et entraîner des retards dans le calendrier de travail du comité d'autoévaluation ou dans sa capacité de répondre à toutes les exigences de la politique institutionnelle. Au fur et à

mesure que les établissements mettent en place un meilleur soutien à cet égard, comme c'est déjà le cas pour le plus grand nombre, on peut penser que les comités d'autoévaluation disposeront de toutes les données requises en temps opportun pour mener à terme l'évaluation du programme dans des délais raisonnables.

* * *

Au terme de ce cycle, la Commission doit constater que certains aspects des pratiques d'évaluation des établissements ne sont pas vérifiés dans le cadre de la **Politique** actuelle. C'est le cas notamment des suivis donnés aux évaluations et du calendrier d'évaluation de chaque établissement.

4. LE POINT DE VUE DE LA COMMISSION QUANT À UN TROISIÈME CYCLE DE VÉRIFICATION

Au moment où s'achève le deuxième cycle de vérification de l'évaluation périodique des programmes d'études, la question se pose de savoir comment envisager la suite. L'analyse de la Commission montre une évolution certaine et positive tant des politiques que des pratiques d'évaluation périodique dans les établissements universitaires du Québec. Dans le cadre du mandat qui lui est dévolu et qui consiste essentiellement à s'assurer du respect par chacune des universités de la **Politique** adoptée par la CREPUQ, la Commission peut affirmer que les politiques institutionnelles sont désormais généralement conformes et que de ce strict point de vue, il ne resterait qu'un rôle de vigie à exercer afin de s'assurer que dans leur application, ces politiques continueront effectivement d'être respectées.

Mais les choses ne sont peut-être pas aussi simples et les travaux de la Commission, au-delà de ce constat de conformité assez généralisée, mènent à des observations qu'il vaut la peine de présenter avant de se questionner sur l'opportunité, les finalités et la forme d'un troisième cycle de vérification.

4.1 Les mérites et les limites de la vérification

Les travaux qu'elle a réalisés depuis sept ans et les réflexions qu'elle a menées au terme de ce cycle amènent la Commission à soulever quelques questions sur le mandat de vérification qui est le sien. Elle le fera sous trois angles.

Une vérification incomplète?

Au cours de ses deux cycles d'activité, les interventions de la Commission ont eu des effets certains sur la qualité des travaux d'évaluation périodique réalisés dans les universités. Vue sous cet angle, l'approche par vérification comporte d'indéniables mérites. Il n'empêche que si l'on s'en tient au mandat de la CVEP (vérification de conformité des politiques et des pratiques d'évaluation), certains aspects échappent à la vérification. En voici trois exemples.

Présentement, les établissements sont entièrement libres de soumettre à la Commission, pour fin de vérification, les dossiers de programme de leur choix. Cela comporte des inconvénients puisque la variété des programmes soumis n'est pas toujours aussi étendue qu'on le souhaiterait et que, par ailleurs, certains types de programmes sont rarement venus sous les projecteurs tels, nous l'avons déjà signalé, les programmes « multi » (conjointes, interuniversitaires, interdisciplinaires, multidisciplinaires, internationaux, pluri ou interfacultaires, etc.). Il serait regrettable que la vérification finisse par ne porter que sur les programmes établis depuis des décennies et que les programmes plus nouveaux, ou de facture novatrice, échappent en quelque sorte à la procédure convenue.

Un autre aspect qui n'a pu être vérifié au fil du deuxième cycle est celui des plans d'action et du suivi apporté à l'évaluation des programmes. La Commission a pu prendre connaissance des plans d'action qui coiffent les évaluations, mais la mise en œuvre effective de ces plans reste encore opaque. Il serait utile de trouver une modalité qui permette de faire mieux ressortir les changements apportés afin de démontrer clairement les effets réels et positifs de l'évaluation périodique sur la

qualité et sur la pertinence des programmes. Actuellement, la **Politique** de la CREPUQ ne dit presque rien sur la vérification des suites données aux évaluations⁶.

En troisième lieu, le calendrier de réalisation des évaluations de programme dans chaque établissement, de même que pour l'ensemble du réseau universitaire, n'est pas vérifié par la Commission. Ce n'est qu'au hasard des visites qu'elle a pu parfois observer qu'il y avait décalage entre les intentions annoncées par tel établissement et l'état réel d'avancement des travaux. Force est de constater que la Commission n'est pas en mesure d'affirmer que les établissements évaluent effectivement tous leurs programmes conformément à leur propre calendrier d'évaluation. Or, il aurait été utile de rendre compte de la situation de l'évaluation des programmes dans chaque université, tout comme dans l'ensemble du réseau.

Au-delà de la vérification de processus

Sans faire une analyse exhaustive, on en arrive rapidement à la conclusion que plusieurs questions restent sans réponse lorsque l'objet de vérification se limite au processus d'évaluation périodique de programme. On s'affaire en effet à vérifier la conformité des politiques institutionnelles à la **Politique** de la CREPUQ et la conformité des pratiques d'évaluation aux politiques institutionnelles, mais on ne vérifie pas l'efficacité de ces pratiques sur l'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes.

Si elle était appelée à faire un bilan pour l'ensemble du réseau universitaire, à savoir si depuis une dizaine d'années les programmes sont de meilleure qualité et de plus grande pertinence, la CVEP pourrait bien sûr conclure à une nette amélioration des politiques et des pratiques d'évaluation. Elle n'aurait toutefois aucun moyen d'estimer leur effet sur les programmes : ceux-ci comportent-ils davantage de diplômés, le taux de placement sur le marché du travail s'améliore-t-il, les diplômés et les employeurs sont-ils satisfaits de la formation reçue, cette formation est-elle à jour par rapport à l'évolution de la science ou des pratiques, etc.? La Commission serait limitée à présumer qu'il en est ainsi. Il lui serait tout aussi impossible de dire si les suites recommandées au terme de l'évaluation d'un programme ont été données de manière appropriée ou même si les ressources allouées à tel programme sont suffisantes pour assurer une formation de qualité.

Nul doute que ces questions sont complexes et difficiles à cerner dans une diversité de contextes disciplinaires, professionnels et institutionnels. Il reste qu'il est probablement nécessaire que les universités québécoises se dotent d'indicateurs permettant de prendre la mesure de l'efficacité de leurs programmes, ce que l'actuelle démarche de vérification de processus ne permet pas d'effectuer. On s'attaquerait alors aux extrants des programmes, autant les *outputs* (résultats) que les *outcomes* (conséquences des résultats dans leur application).

Somme toute, la Commission constate qu'avec le mandat et les moyens dont elle dispose, lesquels avaient été conçus il y a près de vingt ans aux fins de l'implantation cohérente de processus d'évaluation dans l'ensemble du réseau, un certain nombre de dimensions de l'évaluation des programmes échappent au regard. Après dix-sept ans d'interventions en matière de vérification, une approche différente, plus exigeante, serait sans doute mieux appropriée à l'atteinte des objectifs poursuivis par les universités.

6 La **Politique** stipule que : « La politique institutionnelle d'évaluation périodique doit [...] expliciter des instances et [des] procédures pour donner suite aux recommandations formulées dans les rapports d'évaluation et pour définir un plan d'action », *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants*, CREPUQ, septembre 2000, p. 10.

L'évaluation de programme : état des lieux

Pour valider ce point de vue, la Commission a voulu dresser⁷ un « état des lieux » en matière d'évaluation de programme et d'assurance de la qualité, question de mieux situer les structures et les mécanismes mis en place au Québec par rapport aux tendances et aux meilleures pratiques qu'on observe ailleurs, notamment au Canada, aux États-Unis et en Europe⁸.

Pendant un certain nombre d'années, plusieurs dans le réseau universitaire ont entretenu l'impression, sans doute fondée, que les dispositifs d'évaluation de programme mis en place au Québec étaient exemplaires. Est-ce encore le cas? Le Québec est-il toujours à l'avant-garde en matière d'évaluation de programme? Les choses évoluent-elles de façon différente ailleurs, avec des préoccupations autres et des dispositifs nouveaux? Les établissements québécois se situent-ils encore dans le peloton de tête des universités ayant les meilleures pratiques d'évaluation? Autant de questions auxquelles la Commission a tenté de répondre, du moins de façon provisoire.

Une réponse synthèse aux questions tout juste posées donnerait à peu près ceci : les façons de faire québécoises en évaluation de programme et en assurance de la qualité demeurent appropriées et se situent encore dans les orientations générales observées en Occident. Toutefois, de nouvelles préoccupations apparaissent en matière d'évaluation et entraînent la mise en place de mécanismes et d'outils originaux de telle sorte que le Québec aurait avantage à revoir ses modèles et ses pratiques afin de bien s'inscrire dans les plus récentes tendances du domaine. Déclinons.

Un premier constat servira de toile de fond à la suite de l'analyse : le contexte est à l'effet que les études supérieures se développent de façon accélérée sur la plupart des continents, que l'économie et les sociétés sont de plus en plus fondées sur la connaissance et sur les avancées technologiques et que les intérêts de toute nature, autant publics que privés, influencent les systèmes de recherche et de formation supérieure. La formation universitaire requiert des investissements considérables et les bailleurs de fonds, à commencer par les gouvernements, veulent mesurer l'efficacité des systèmes de formation et s'attendent à une reddition de comptes. Dans pareil contexte, le monde universitaire ne peut plus échapper à ce qu'un regard soutenu et articulé soit posé sur ses activités, compte tenu des investissements que la société consent, directement ou indirectement, au fonctionnement des universités. C'est dire que l'évaluation, notamment celle des programmes de formation, sera de plus en plus exigée et vérifiée; croire à une tendance contraire serait illusoire.

La nécessité d'une évaluation systématique est accentuée par le phénomène de diversification qu'on observe en enseignement supérieur. Les établissements de formation sont de plus en plus variés (publics ou privés, avec ou sans but lucratif,

7 La Commission s'est adjoint les services de madame France Fontaine, consultante en évaluation et programmes d'études, pour l'assister dans ce travail; la Commission la remercie de sa contribution.

8 Entre autres sources, on pourra consulter les documents suivants : *Références et lignes directrices pour le management de la qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur*, janvier 2006, 51 p. [traduction proposée par le Comité national d'évaluation (CNÉ) de *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area*, ENQA, Helsinki, Finland, 2005]; INQAAHE (International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education), *Guidelines of Good Practice*, August 2007, 10 p.; Michaela Martin and Antony Stella, *External quality assurance in higher education : making choices*, International Institute for Educational Planning, UNESCO. Paris, 2007, 113 p; *Recognition of Accrediting Organisations: Policies and Procedures*, Council for Higher Education Accreditation (CHEA), 2006, 30 p.

à vocation générale ou spécialisée, de tailles diverses, etc.) et les modes de livraison de la formation de plus en plus éclatés : formation continue, formation à distance et en ligne, programmes délocalisés, collaborations internationales, mobilité des étudiants, partenariats avec les entreprises, etc. Autant de facteurs qui peuvent amener à questionner la qualité de la formation et qui entraînent, en corollaire, la nécessité accrue d'une évaluation efficace.

On observe encore, dans l'ensemble du monde occidental, trois grandes approches en matière d'évaluation. On retrouve d'abord, les systèmes qui évaluent les établissements, leurs composantes ou leurs programmes dans le but d'en apprécier la qualité et la pertinence et de les améliorer. Ces systèmes sont habituellement gérés par les gouvernements ou par des agences relevant des gouvernements; rarement sont-ils confiés à des entreprises privées. Dans ces systèmes, la reddition de comptes est habituellement une préoccupation importante. On retrouve par ailleurs les systèmes d'agrément souvent gérés par des regroupements universitaires ou professionnels; ces systèmes sont davantage orientés vers la protection du public et visent le respect de normes de formation. Il est à noter que ces deux premiers types de systèmes continuent à cohabiter, comme c'est le cas depuis des décennies, et à s'appuyer jusqu'à un certain point l'un sur l'autre. Enfin, l'audit de qualité, dont le but est l'amélioration de la qualité, vise l'évaluation des forces et des faiblesses des mécanismes dont une institution s'est dotée pour s'assurer de la qualité de ses programmes.

On constate, notamment dans le contexte du développement des systèmes éducatifs de l'Union européenne (processus de Bologne), l'apparition de structures vouées à l'accréditation de systèmes d'évaluation. Ces structures, qui couvrent large, ne procèdent pas directement aux évaluations, mais s'assurent plutôt que les agences ou organismes qui les réalisent le fassent en respectant un certain nombre de règles et de normes communes. On observe ainsi la mise en place de structures de contrôle générales, qui énoncent des standards touchant les façons de faire et les objectifs à atteindre, et qui laissent une relative marge de manœuvre aux opérateurs que sont les systèmes et agences d'évaluation.

Quelles que soient les modalités et les structures, il semble que la façon de réaliser les évaluations, en particulier celles des programmes, procède encore d'une approche assez universellement partagée : d'abord une autoévaluation effectuée par les premiers concernés (formateurs et étudiants), puis une validation par des experts externes, suivie d'une synthèse débouchant sur un plan d'action et une prise de décision assumés centralement par l'établissement, et enfin une diffusion publique des résultats. En ce sens, au-delà des variations dans les systèmes et les structures, il se dégage une relative unanimité quant à la manière de procéder sur le terrain.

En matière d'évaluation de programmes, deux tendances nouvelles semblent enfin se manifester : les universités en sont sans doute conscientes.

D'abord, davantage d'évaluations se font en utilisant des standards basés sur la compétence (*competency-based standards*). La compétence est comprise ici comme la démonstration des résultats des apprentissages dans une application appropriée et effective des connaissances, des habiletés et des attitudes. Ce courant est surtout observé dans l'évaluation de programmes à caractère professionnel, mais il gagne aussi d'autres secteurs de formation.

L'autre tendance, la plus lourde, cherche à réaliser l'évaluation des programmes en prenant pleinement en considération les résultats, ou extrants. Par extrants d'un

programme, on réfère à des indicateurs comme : le nombre de diplômés, les taux d'attrition, la durée des études, le nombre de thèses rédigées, le taux de placement des finissants, leurs revenus, la qualité des emplois occupés, la satisfaction des diplômés face à la formation reçue, la satisfaction des employeurs, etc. Cette tendance découle vraisemblablement des limites qu'on a rencontrées en restreignant l'évaluation aux intrants ou aux processus. Elle procède aussi des préoccupations des bailleurs de fonds sur l'efficacité des programmes : les milliards investis dans la formation produisent-ils le rendement attendu?

Ces deux tendances ont un point en commun : il ne suffit pas d'évaluer les processus, il faut mesurer les résultats. Plusieurs conviennent toutefois que le fait de s'attaquer à l'évaluation des résultats est plus facile à souhaiter qu'à réaliser et que le milieu n'a peut-être pas encore développé tout l'appareil conceptuel et méthodologique pour que ce type d'évaluation puisse se faire avec aisance et validité. Cela commence à se faire et une documentation existe déjà. Il y a donc là un défi qui attend les universités, défi qu'elles n'auront probablement pas le choix de relever.

* * *

Il ressort de ce tour d'horizon qu'en milieu universitaire, depuis le début des années 1990, les attentes à l'égard de la reddition de compte concernant la qualité des pratiques ne se sont pas estompées, bien au contraire; et que parallèlement, l'efficacité de l'enseignement en matière de diplomation, d'employabilité et de satisfaction au travail, pour s'en tenir à ces champs, est plus que jamais à l'ordre du jour. Ces constats confortent la Commission dans les impressions qu'elle a accumulées, aussi bien au cours de ses travaux du deuxième cycle que dans la préparation de ce rapport, quant à la nécessité de réfléchir sur les pratiques d'évaluation en cours au Québec.

4.2 Comment aborder le troisième cycle de vérification ?

À la lumière de ces réflexions et de ces constats, la Commission s'est demandé comment un troisième cycle de vérification devrait être envisagé. Différentes avenues semblaient s'offrir et la Commission a pris la peine d'en faire le tour. Deux de ces avenues, quoique praticables, ne sont pas apparues souhaitables; elles sont néanmoins décrites ci-dessous. Deux autres voies, plus productives et plus prometteuses, seront présentées par la suite.

Mettre un terme à la vérification de l'évaluation périodique des programmes

Une première option serait celle de l'arrêt pur et simple de la vérification de l'évaluation des programmes par une commission de la CREPUQ. Les raisons qui militeraient en faveur d'une telle voie sont qu'après près de vingt ans d'essais, d'innovations et de pratiques, les établissements ont fait la démonstration qu'ils sont maintenant en mesure d'assumer seuls la responsabilité d'évaluer leurs programmes.

Comme on vient de le voir, certains aspects du contexte dans lequel évoluent les établissements universitaires tendraient à questionner le bien-fondé de l'abandon complet de la vérification de l'évaluation et incitent plutôt à la prudence. Le Québec ferait en effet figure d'exception et ne gagnerait certainement pas à se démarquer de cette façon.

Remplacer la CVEP par une structure administrative de vigie

Une seconde voie serait l'abolition de la Commission dans sa forme actuelle et son remplacement par une structure de vigie que la CREPUQ pourrait mettre en place. S'il s'agit uniquement de voir à ce que les établissements universitaires s'acquittent bien de la mise en application de leur politique, il suffirait sans doute que des professionnels bien au fait des pratiques exemplaires d'évaluation de programme analysent chaque année quelques dossiers et que les établissements fassent connaître, chaque année également, le degré d'avancement de leur calendrier d'évaluation. Encore là, la Commission doute qu'une telle structure de vigie, strictement technique, soit suffisante pour répondre aux exigences de qualité et d'imputabilité auxquelles les universités conviennent généralement de se soumettre.

Un statu quo amélioré

Comme on l'a signalé plus haut, la Commission n'a pas été en mesure d'aller au bout de son mandat de vérification. On pourrait donc penser qu'au cours d'un troisième cycle, la CVEP pourrait poursuivre ses travaux de vérification en mettant moins l'accent sur les politiques institutionnelles, et en allant davantage du côté de la mise en application de ces politiques. La Commission pourrait alors aborder des terrains nouveaux comme celui des suites données aux évaluations ou encore celui des calendriers d'évaluation. Elle pourrait s'assurer aussi que tous les types de programmes, notamment les programmes multidisciplinaires ou internationaux, sont soumis à son observation. Elle pourrait enfin développer de nouveaux moyens de vérification sans pour autant renoncer à visiter les établissements.

Une évaluation plus stratégique

Mais peut-être ce statu quo, même amélioré, n'est-il pas suffisant. En effet, les réflexions de la Commission, alimentées par le rapide tour d'horizon international qu'elle a effectué, l'amènent à penser qu'il faudrait aller plus loin. Plus loin, de la part des universités, en s'attaquant résolument à la question de l'efficacité des programmes offerts; plus loin, de la part de la Commission, en allant au-delà d'une vérification de conformité des processus. Une telle approche exigerait une révision de la **Politique** de la CREPUQ, une réflexion sur les dispositifs à mettre en place pour appliquer une Politique revue et corrigée, ainsi qu'une réflexion sur les caractéristiques des personnes qui interviendraient dans ces nouveaux dispositifs et sur les moyens qui seraient mis à leur disposition.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Voilà donc un éventail de quatre avenues possibles. La Commission ne croit pas que les deux premières devraient être retenues, mais elle considère au contraire que la poursuite des travaux de vérification dont la CREPUQ a la responsabilité devrait s'articuler autour des deux autres voies esquissées.

La Commission est d'avis que les universités doivent poursuivre les travaux d'évaluation périodique des programmes auxquels elles consacrent temps, argent et énergie depuis plusieurs années. Il ne faut pas baisser la garde; tout le contexte indique au contraire que l'évaluation des programmes restera plus que jamais à l'ordre du jour.

La Commission estime toutefois que le rôle de vérification qui lui incombe devrait être bonifié et inclure des cibles nouvelles qui ont échappé à la vérification au cours des deux cycles de vérification complétés. La Commission pense cependant que ses méthodes de travail pourraient être révisées en vue d'une plus grande pertinence et d'une efficacité accrue.

Tout au long du présent rapport, la Commission a décrit comment elle s'était acquittée du mandat qui lui avait été confié. Elle a conclu que la partie concernant les politiques avait atteint un degré suffisant de maturité pour qu'à l'avenir les efforts portent sur la réalisation des évaluations périodiques. La Commission a jugé bon d'identifier un certain nombre de questions restées sans réponse telles que les types de programmes dont elle n'a pas eu l'occasion de vérifier l'évaluation, l'état d'avancement du calendrier des évaluations périodiques prévu par la politique de l'établissement, ainsi que le suivi apporté aux recommandations adoptées par la dernière instance habilitée à se prononcer sur chaque programme ayant fait l'objet d'une évaluation.

La Commission a par ailleurs pris connaissance des tendances internationales les plus récentes. Dans cette perspective, elle a proposé de revoir les politiques et les pratiques utilisées par les universités québécoises sous cet éclairage, afin de s'assurer que le Québec universitaire occupe bien la place qu'il souhaite occuper.

La Commission est en effet convaincue qu'il faut aller encore plus loin et explorer des voies véritablement nouvelles qui pourraient amener des changements substantiels dans la manière de concevoir et de réaliser l'évaluation des programmes. Elle croit toutefois que ces changements devraient reposer sur des analyses et des réflexions beaucoup plus approfondies et qu'on devrait prendre le temps, le cas échéant, de les mettre en place progressivement en collaboration avec les établissements.

En s'appuyant sur ces considérations et sur l'ensemble du Rapport, la Commission formule deux recommandations à la CREPUQ. Une première vise à assurer la vérification dans un troisième cycle; une deuxième veille à ce que des décisions soient prises sur les options à retenir au-delà du court terme :

1. de confier à la CVEP le mandat d'entreprendre un troisième cycle de vérification d'une durée d'au plus quatre ans, en utilisant une méthode qui tienne compte de la situation de l'évaluation périodique dans chaque établissement et qui s'inspire de la voie du statu quo amélioré;
2. parallèlement à la poursuite des travaux de la CVEP, de confier à un groupe de travail le mandat de procéder aux consultations, aux recherches et aux réflexions susceptibles d'éclairer les choix à faire, à moyen terme, en matière d'évaluation périodique des programmes et de lui fixer une échéance pour le dépôt du rapport.

Annexe A Membres de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP)⁹

Madame Denyse L. Dagenais ¹⁰	(1999 à 2006)
Monsieur Claude Hamel	(1998 à 2004)
Monsieur John F. Harrod	(2005 à 2008)
Monsieur Norman Hency	(1999 à 2005)
Monsieur Vincent Lemieux ¹¹	(2001 à 2008)
Madame Louise Milot	(2004 à 2008)
Monsieur André Normandeau	(2006 à 2008)
Madame Gisèle Painchaud	(2006 à 2008)
Monsieur Pierre Potvin	(1995 à 2001)
Monsieur Jean-Pierre Wallot	(1999 à 2006)

PRÉSENTATION DES MEMBRES

Madame Denyse L. Dagenais

Professeure émérite de HEC Montréal, madame Dagenais a obtenu une maîtrise en service social de l'Université du Connecticut en 1959 et un doctorat en science économique (Ph.D.) de l'Université de Montréal en 1974. Elle a fait sa carrière de professeure à HEC Montréal, où elle fut aussi directrice du programme de maîtrise en sciences de la gestion de 1978 à 1981, directrice du programme de baccalauréat en administration des affaires de 1980 à 1986 et directrice de l'Institut d'économie appliquée de 1991 à 1995. Elle a été membre de la Commission des études (1978 à 1980) et de la Sous-commission du premier cycle (1980-1984) de l'Université de Montréal. Elle a également été membre de la Commission de l'évaluation du Conseil des collèges (1983-1986), du Comité consultatif sur les aides technologiques du Ministère de la santé et des services sociaux (1989-1991) et du Comité scientifique de l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail de 1996 à 1999. Madame Dagenais a publié plusieurs articles scientifiques dans des revues internationales et fut nommée présidente de la Société canadienne de science économique en 1995-1996.

Monsieur Claude Hamel

Monsieur Hamel est ingénieur et détient une maîtrise en sciences appliquées de l'Université Laval. Il a débuté sa carrière en 1960 à l'Université de Sherbrooke comme professeur de génie civil, dans le domaine des structures, et il fut aussi directeur de département et vice-doyen de la faculté; de 1975 à 1985, il a assumé successivement les fonctions de vice-recteur à l'administration et de recteur de cette université. En 1985, il est passé à l'Université du Québec, d'abord à titre de vice-président à l'enseignement et à la recherche, puis de président de 1988 à 1996. Durant sa carrière, monsieur Hamel a été membre de multiples conseils, commissions, jurys et comités touchant les affaires universitaires; il a notamment présidé la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec à deux reprises (1983-1985 et 1993-1995) et il a siégé au Conseil d'administration de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) durant six ans.

⁹ La Commission a aussi bénéficié du soutien d'une professionnelle du secrétariat de la CREPUQ. Madame Danielle Laforest a agi à titre de secrétaire de la Commission de février 2000 à mai 2005 et madame Julie Vignola a rempli cette fonction, de mai 2005 à avril 2008.

¹⁰ Madame Dagenais a agi à titre de présidente de février 2000 à janvier 2004.

¹¹ Monsieur Lemieux a agi à titre de président de février 2004 à la fin des travaux de deuxième cycle, en avril 2008.

Monsieur John Harrod

Monsieur Harrod est professeur émérite, depuis 1997, à l'Université McGill, où il a débuté sa carrière, en 1966. Il a obtenu un B.Sc. en 1955 et un Ph.D. en 1958 en chimie à l'Université de Birmingham, en Angleterre. Après deux ans de recherches postdoctorales à l'Université de Colombie-Britannique, il a occupé un poste de chercheur dans les laboratoires de la Compagnie Générale Électrique, de 1958 à 1966, à Schenectady, aux États-Unis. Il a publié 150 articles dans les journaux scientifiques, rédigé trois volumes de Comptes Rendus des congrès internationaux et coédité un manuel pédagogique pour l'enseignement de la chimie inorganique au niveau universitaire. Ses recherches ont été reconnues par la Société canadienne de chimie (Prix Alcan, 1997) et par le Conseil du Canada (*Kilham Fellowship*, 1995-1997). Il a été professeur invité à l'École nationale supérieure de chimie de Paris (1982-1983 et 1989-1990). Il a également agi à plusieurs titres au sein de l'Université McGill : Directeur du Département de chimie (de 1975 à 1979 et de 1988 à 1989); Président du *McGill Association of University Teachers* (1981-1982); membre du Sénat de 1975 à 1978 et de 1981 à 1983 et Président du *Gault Estate Board of Directors* (de 1969 à 1973). Entre 1975 et 1989, il a aussi participé à divers projets et comités touchant à la gestion de l'éducation supérieure : Projet de planification sectorielle de l'enseignement supérieur, volet no 5, intitulé « Opération sciences fondamentales : la place de la recherche en sciences fondamentales à l'université » pour le Ministère de l'Éducation du Québec; Comité des ressources humaines du Conseil de la science et de la technologie du Québec : Sous-comité d'étude sur le rôle des femmes en science; Comité ministériel sur la tâche du professeur universitaire pour le Ministère de l'enseignement supérieur et de la science (Comité Ryan).

Monsieur Norman Henchey

Professeur émérite en éducation de l'Université McGill, monsieur Henchey a étudié au Loyola College, au St. Joseph Teachers College, et à l'Université de Montréal. Il a obtenu son doctorat de l'Université McGill en 1969. Il a enseigné au St-Joseph Teachers College et, de 1970 et 1991, à la Faculté d'éducation de l'Université McGill où il a été directeur du département d'administration et d'études des politiques en éducation ainsi que doyen-adjoint aux affaires académiques. Auteur de nombreuses publications, monsieur Henchey a donné des conférences sur des sujets reliés aux politiques et aux tendances en éducation, à l'impact de la technologie sur l'éducation et le travail, et sur les écoles à succès. Depuis sa retraite en 1991, il a été consultant pour la Direction de la recherche appliquée du Département du développement des ressources humaines Canada. Il a également été associé à divers projets menés par l'Association d'éducation canadienne, la Fédération canadienne des enseignants, le Conseil des ministres d'éducation du Canada et le Conseil supérieur de l'Éducation du Québec. Monsieur Henchey a été un collaborateur régulier du *Montreal Gazette*, entre 1995 à 2001, à titre d'éditorialiste invité.

Monsieur Vincent Lemieux

Monsieur Lemieux est professeur émérite à la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval, où il demeure associé au Département de science politique. Au cours de sa carrière, il a été directeur de ce Département et directeur fondateur du programme de maîtrise en analyse des politiques. Il a aussi fait partie de la Commission de la recherche du Conseil des universités, du Conseil de la politique scientifique et du Conseil de la science et de la technologie. De 2001 à 2004, il a été conseiller scientifique du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture. À deux occasions, il a enseigné à l'Institut d'études politiques de Bordeaux. Il a aussi été professeur invité à l'INRS et professeur associé à l'ENAP. Il a obtenu le Prix Pariseau de l'ACFAS, en 1978, et un doctorat honorifique de l'Université d'Ottawa, en 1995. En 2003, il a été nommé officier de l'Ordre national du Québec et, en 2006, membre de l'Ordre du Canada. L'Association canadienne de science politique, dont il est un des anciens présidents, a créé en son honneur le Prix Vincent-Lemieux, décerné à tous les deux ans à l'auteur de la meilleure thèse de science politique au Canada. En 1998, le Gouvernement du Québec accordait à Monsieur Lemieux le Prix Léon-Gérin pour l'excellence de ses recherches et publications, en particulier sur le clientélisme politique, les partis politiques, les politiques publiques, la décentralisation, les réseaux et les coalitions.

Madame Louise Milot

Madame Louise Milot détient un doctorat ès lettres de l'Université de Paris VIII – Vincennes. Elle a mené des travaux de recherche en sémiotique littéraire contemporaine et est l'auteur d'un nombre important de publications et de communications spécialisées. Elle a débuté sa carrière en 1975 comme professeur-titulaire à l'Université Laval, où elle fut aussi directrice du département des littératures, vice-doyenne aux ressources de la faculté des lettres et vice-rectrice aux études. De 1997 à 2002, elle fut vice-présidente à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec. Madame Milot a présidé de nombreux jurys et comités et elle a été membre du comité consultatif de l'évaluation institutionnelle à la Commission de l'évaluation du collégial. Elle est présentement vice-présidente du Conseil d'administration du Musée de la civilisation à Québec, membre du Conseil d'administration du Palais Montcalm, de l'Hôpital Laval, et de l'INRS.

Monsieur André Normandeau

Diplômé en psychologie de l'Université de Montréal et membre de l'Ordre des psychologues du Québec, monsieur André Normandeau a poursuivi une carrière de professeur et de gestionnaire à l'Université de Sherbrooke de 1969 à 2005. Professeur titulaire au département de psychologie, qu'il a dirigé à deux reprises, il a aussi été, pendant une quinzaine d'années, membre de la direction de la Faculté des lettres et sciences humaines comme secrétaire, puis comme vice-doyen à l'enseignement. Il a fondé et dirigé le Service de soutien à l'enseignement de même que le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes de l'Université. Il a été membre du Bureau de l'Ordre des psychologues à deux reprises, en plus d'occuper la vice-présidence pendant trois ans et de participer à différents comités; il siège encore, présentement, au Comité d'équivalence de l'Ordre. Il a été membre du Conseil d'administration de Canal Savoir et membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif du Cégep de Sherbrooke. Il est membre, depuis 1998, du Comité des programmes universitaires du Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport du Québec. Enfin, il est membre, depuis 2006, du Bureau de l'Ordre des architectes du Québec. Il a agi, à plusieurs reprises et dans différents contextes, comme expert en évaluation de programmes, notamment auprès de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial du Québec.

Madame Gisèle Painchaud

Nommée professeure à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal en 1978, madame Gisèle Painchaud est titulaire d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université de Montréal, d'un diplôme d'études approfondies de l'Institut d'études politiques de l'Université de Grenoble, d'une maîtrise en linguistique de l'Université d'Ottawa et d'un doctorat en sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. Ses travaux de recherche ont donné lieu à une centaine de publications et ont porté sur l'éducation des adultes, la maîtrise de l'écrit chez les jeunes adultes, l'éducation des groupes minoritaires et la didactique des langues secondes et étrangères. En gestion universitaire, elle a occupé divers postes : vice-doyenne à la recherche en 1981, directrice du Département de didactique, vice-doyenne à l'administration et doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation de 1995 à 2002. Elle a été nommée vice-rectrice aux ressources humaines en 2002. Elle a également été directrice du Centre de langues patrimoniales rattaché au Centre d'études ethniques, présidente du Comité permanent sur le statut de la femme et présidente du comité de direction du Centre d'exposition de l'Université de Montréal. Elle a présidé l'Association canadienne pour l'étude de l'éducation des adultes, l'Association québécoise des enseignants de français langue seconde, l'Association francophone des doyens et directeurs d'éducation du Canada (1997-2000) et l'Association des doyens et directeurs pour l'étude et la recherche en éducation au Québec (1999-2001). Elle a été membre de la Commission de l'éducation des adultes du Conseil supérieur de l'éducation (1999-2001) et représentante de la CREPUQ à la Commission des partenaires du marché du travail (2003-2005).

Monsieur Pierre Potvin

Docteur en médecine de l'Université Laval, monsieur Pierre Potvin a obtenu un doctorat en physiologie à l'Université de Toronto. Il a fait carrière à l'Université Laval, au département de physiologie de la Faculté de médecine. Secrétaire et vice-doyen de cette faculté de 1975 à 1985, il en a été doyen de 1986 à 1994. Il a été nommé professeur émérite en 1998. Vice-président (1989-1995) de la Conférence internationale des doyens de facultés de médecine d'expression française de l'AUPELF-UREF, il a été président du Conseil d'évaluation des programmes de médecine et membre du Bureau permanent de la Conférence. Monsieur Potvin est Commandeur de l'Ordre National des Palmes Académiques, France (1990), Professeur honoraire de Norman Bethune University of Medical Sciences, Changchun, Chine (1992), Chevalier de l'Ordre National du Lion, Sénégal (1994), et membre de l'Ordre du Canada (1999).

Monsieur Jean-Pierre Wallot

Monsieur Wallot a obtenu une licence ès lettres et une maîtrise en histoire (1957) ainsi qu'un doctorat en histoire (1965) de l'Université de Montréal. Il a enseigné pendant vingt ans dans cet établissement, où il a assumé, par ailleurs, les responsabilités de directeur du Département d'histoire (1973-1975), de vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences (1975-1982) et de vice-recteur aux études (1982-1985). Monsieur Wallot a également été professeur à l'Université de Toronto et à l'Université Concordia, en plus d'avoir été chargé de cours à l'Université de Colombie-Britannique, à l'Université Laval, à l'Université de Sherbrooke, à l'UQAM, à l'Université Carleton et à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris. Monsieur Wallot a publié ou édité plus d'une dizaine d'ouvrages et au-delà de cent trente articles savants. Il a été archiviste national du Canada (1985-1997), président de l'Institut d'histoire de l'Amérique française (1973-1977), de l'ACFAS (1982-1983), de la Société historique du Canada (1982-1983), du Conseil international des Archives (1992-1996), du Comité consultatif international sur le programme Mémoire du Monde de l'UNESCO (1993-1999) et de la Société royale du Canada (1997-1999). Récipiendaire de diverses médailles et distinctions honorifiques, monsieur Wallot a été élu membre de la Société royale du Canada (1978), de l'Académie des lettres du Québec (1983), et nommé officier de l'Ordre des arts et des lettres de la République française (1987) ainsi que de l'Ordre du Canada (1991). Il a été directeur du Centre de recherche en civilisation canadienne française à l'Université d'Ottawa.

Annexe B Visites effectuées, dossiers d'évaluation périodique examinés par établissement et publication des rapports au cours du deuxième cycle de vérification (2001-2008)

Établissement concerné, visite et publication du rapport	Dossiers examinés¹²
Université de Montréal ¹³ Visite : 27 avril 2001 Rapport : janvier 2002	Rapport d'évaluation du département de philosophie Rapport d'évaluation du département de mathématiques et de statistique Rapport d'évaluation de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université Laval Visite : 24 octobre 2001 Rapport : avril 2002	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en architecture Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences géomatiques Rapport d'évaluation des programmes de premier, deuxième et troisième cycles en sociologie
Université Bishop's ¹³ Visite : 12 avril 2002 Rapport : février 2003	Rapport d'évaluation du département d'histoire Rapport d'évaluation du département de physique
Université Concordia ¹³ Visite : 6 novembre 2002 Rapport : mars 2003	Rapport d'évaluation de l'École Mel Oppenheim en cinéma Rapport d'évaluation du département de psychologie Rapport d'évaluation du département des sciences de l'exercice
Université du Québec à Rimouski Visite : 19 février 2003 Rapport : septembre 2003	Rapport d'évaluation des programmes de premier cycle en lettres Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en géographie Rapport d'évaluation du programme de maîtrise en océanographie
Université du Québec à Chicoutimi Visite : 11 juin 2003 Rapport : décembre 2003	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en biologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences comptables Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social

12 Dans le cas d'une unité d'enseignement et de recherche, d'un département ou d'une École, la Commission examine les modalités d'évaluation de tous les programmes qui font partie du dossier soumis.

13 Selon les rapports de vérification de la Commission, seule l'Université de Montréal avait une approche d'évaluation périodique par unité d'enseignement et de recherche. Quant à l'Université Bishop's et l'Université Concordia, la Commission a compris que l'approche d'évaluation périodique était une approche par programme, mais que les dossiers d'évaluation disponibles étaient ceux qui avaient été réalisés par département.

Établissement concerné, visite et publication du rapport	Dossiers examinés
Institut national de la recherche scientifique Visite : 5 novembre 2003 Rapport : avril 2004	Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'eau du Centre INRS-ETE (eau, terre, environnement)
Université de Sherbrooke Visite : 11 mars 2004 Rapport : juillet 2004	Rapport d'évaluation des programmes de la maîtrise et du doctorat en radiobiologie Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en gérontologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en droit
Université du Québec en Outaouais Visite : 10 juin 2004 Rapport : décembre 2004	Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en éducation Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en informatique
Université du Québec à Montréal Visite : 11 novembre 2004 Rapport : avril 2005	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en enseignement secondaire Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sociologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en géographie
Université du Québec à Trois-Rivières Visite : 13 avril 2005 Rapport : octobre 2005	Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en biophysique et biologie cellulaires Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en histoire Rapport d'évaluation du programme de doctorat de premier cycle en chiropratique
École de technologie supérieure Visite : 2 novembre 2005 Rapport : février 2006	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en génie de la construction Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en génie de la production automatisée
École nationale d'administration publique Visite : 31 mai 2006 Rapport : septembre 2006	Rapport d'évaluation du programme de maîtrise en administration publique, option pour analystes Rapport d'évaluation du programme de doctorat en administration publique
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue Visite : 12 octobre 2006 Rapport : décembre 2006	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en psychoéducation Rapport d'évaluation du programme de maîtrise réseau en gestion de projet

Établissement concerné, visite et publication du rapport	Dossiers examinés
Université McGill Visite : 5 décembre 2006 Rapport : juillet 2007	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences de l'agriculture Rapport d'évaluation du programme de maîtrise en chirurgie buccale et maxillofaciale Rapport d'évaluation des programmes en génie chimique (tous les niveaux)
Télé-université Visite : 22 mars 2007 Rapport : novembre 2007	Rapport d'évaluation des programmes de certificat et de baccalauréat en administration Rapport d'évaluation du programme de certificat en sciences de l'environnement
HEC Montréal Visite : 22 janvier 2008 Rapport : avril 2008	Rapport d'évaluation du programme de MBA

Annexe C Dossiers examinés par domaine et par cycle d'études

Domaines d'étude et disciplines	1 ^{er} cycle ¹⁴	2 ^e cycle	3 ^e cycle	TOTAL ¹⁵
1) Sciences de la santé				
Radiobiologie		UdeS	UdeS	
Chiropratique	UQTR			
Chirurgie orale et maxillofaciale		McGill		
Sous-total	1	2	1	4
2) Sciences naturelles et génie				
Architecture	Laval			
Biologie	UQAC			
Biophysique et biologie cellulaires		UQTR	UQTR	
Génie	ÉTS McGill	McGill	McGill	
Informatique	UQO			
Mathématiques et statistiques	UdeM	UdeM	UdeM	
Océanographie		UQAR		
Physique	Bishop's			
Sciences de l'agriculture	McGill			
Sciences de l'eau		INRS	INRS	
Sciences de l'environnement	TÉLUQ			
Sciences de l'exercice	Concordia			
Sciences géomatiques		Laval	Laval	
Sous-total	10	6	5	21
3) Sciences humaines et sociales				
Administration	TÉLUQ	ENAP HEC	ENAP	
Gestion de projet	UQAT			
Sciences comptables	UQAC			
Relations indust. et ress humaines		UQO		
Bibliothéconomie – sc. de l'information		UdeM	UdeM	
Droit	UdeS			
Education	UQAM	UQO		
Géographie	UQAR UQAM			
Gérontologie		UdeS		
Histoire	Bishop's UQTR			
Philosophie	UdeM	UdeM	UdeM	
Psychoéducation	UQAT			
Psychologie	Concordia	Concordia	Concordia	
Sociologie	Laval UQAM	Laval	Laval	
Travail social	UQAC UQAT			
Sous-total	15	9	5	29
4) Arts et lettres				
Cinéma	Concordia	Concordia		
Lettres	UQAR			
Sous-total	2	1	0	3
TOTAL	28	18	11	57

14 De façon générale, au premier cycle, seuls les dossiers d'évaluation de programmes de baccalauréat ont été répertoriés, à l'exception du certificat en sciences de l'environnement de la TÉLUQ qui faisait l'objet d'un dossier d'évaluation à part entière.

15 Pour l'Université de Montréal, l'Université Concordia, l'Université Bishop's, l'Université Laval (sociologie), l'INRS (sciences de l'eau), l'UQTR (biophysique et biologie cellulaires), l'Université McGill (génie chimique), tous les programmes d'un même département ont été examinés en un seul et même dossier d'évaluation périodique.